

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
*Direction de l'établissement national
des invalides de la marine*

Arrêté du 16 octobre 2007 nommant un membre du Conseil supérieur de santé de l'Etablissement national des invalides de la marine

NOR : *DEVB0770828A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,
Vu le décret du 13 septembre 1936, modifié par décrets des 23 octobre 1942, du 14 novembre 1944 et du 13 septembre 1999, notamment son article 8 relatif à la composition du Conseil supérieur de santé de l'Etablissement national des invalides de la marine,

Arrête :

Article 1^{er}

Le docteur Colas (Christian) est nommé membre titulaire du Conseil supérieur de santé de l'Etablissement national des invalides de la marine en remplacement du docteur Caillard (Jean-Pierre), démissionnaire.

Article 2

Les trois médecins spécialement compétents en matière de législation maritime ou sociale sont désormais MM. les docteurs Casteil (Jean-Pierre), Pujos (Michel) et Colas (Christian).

Article 3

Le présent arrêté prendra effet à compter du 16 octobre 2007. Il sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 16 octobre 2007.

*Le directeur de l'Etablissement
national
des invalides de la marine,
M. Le Bollo'ch*